



DÉPLACEMENTS PAR TEMPS FROID

Que l'on se déplace à pied, en deux roues (motorisé ou non) ou en voiture, les accidents sont plus fréquents et bien souvent plus graves en hiver.

Les causes de ces accidents sont en règle générale dues à des conditions climatiques dégradées (brouillards, neige, pluies verglaçantes, verglas) et à une augmentation de la durée de l'obscurité.

Les risques de chute de plain-pied ou d'accident de la circulation sont donc beaucoup plus importants.

QUE FAIRE LORS DE DÉPLACEMENTS PIÉTONS



Le choix des chaussures

Des chaussures adaptées aux conditions climatiques devront être privilégiées. Éviter les talons et préférer des chaussures équipées de semelles à crans (type baskets).

Connaitre son trajet

Éviter des situations stressantes liées à la recherche d'itinéraire est primordiale. La préparation du trajet est donc un point incontournable.

Se protéger contre le froid

Il est important de multiplier les couches vestimentaires. En effet, l'air qui se trouve entre les vêtements créera un pont thermique, ce qui réduira le passage de l'air froid jusqu'à la peau.

Boire fréquemment

La déshydratation est importante lors de déplacements dans des conditions hivernales. La transpiration est plus importante. Boire est donc primordial mais attention, l'alcool est à proscrire (diurétique et favorisant la dilatation des vaisseaux sanguins et donc une perte de chaleur), le café est à éviter (diurétique et favorisant la circulation sanguine et ainsi la perte de chaleur corporelle). Privilégier si possible les soupes.

QUE FAIRE LORS DE DÉPLACEMENTS EN VÉHICULE

Préparer son véhicule

Il est important de vérifier la **pression des pneus** ; sous gonflés ils augmenteront la distance de freinage.

Les **essuie-glaces** devront être remplacés si besoin. Des essuie-glaces détériorés n'offriront pas un fonctionnement idéal et réduiront voir détérioreront la visibilité.

Les **systèmes d'éclairage** avant et arrière devront faire l'objet d'une attention particulière. En effet, le slogan 'Voir et être vu' est plus que jamais d'actualité en période hivernale.

Le **contrôle des niveaux** (huile, batterie, lave glace) devra être réalisé régulièrement. Ne pas oublier l'acquisition de **lave glace spécial hiver** pour éviter un gel du liquide dans les conduits.

Propreté du véhicule

Les **fenêtres** (pare-brise, fenêtres latérales, rétroviseurs) et les **feux** devront être propres quelles que soient les conditions de circulation.

A ce titre, un **entretien plus régulier du véhicule** est recommandé en hiver, le **sel déposé sur les chaussées** est **corrosif** et peut entraîner une **usure prématurée** du véhicule.

Une conduite adaptée

Il est impératif de **réduire sa vitesse** dans le but de réduire la distance de freinage au besoin. L'**utilisation de régulateur de vitesse est à proscrire**. Ces systèmes permettent de maintenir le véhicule à une vitesse donnée. En cas de patinage ou de glissade, l'ordinateur interne voudra maintenir la vitesse de croisière, ce qui occasionnera dans « le meilleur des cas » une sortie de route...

L'**allumage des feux** est fortement recommandé, du fait d'une visibilité dégradée (brumes, neige, ...).

Un **démarrage doux et sans à-coups** sera de nature à favoriser une **adhérence optimale** des pneus sur le revêtement de la chaussée. L'**utilisation du frein moteur est importante**, car elle permettra une **réduction de la distance de freinage** en évitant le **blocage des roues**.

Des accessoires indispensables

Des outils indispensables seront de nature à vous faciliter la vie et vous éviteront des situations de stress au moment du départ :

- **Raclette et produits de dégivrage** pour pare-brise et serrures. Notons que certains lave-glaces spéciaux contiennent du dégivrant
- **Ampoules de rechange** (feux de position, feux de croisement, feux antibrouillard, feux clignotants et feu de recul) et **lampe torche**
- **Kit de sécurité** (triangle et gilet haute visibilité)
- **Pneus neige** ou hiver.

Note : En cas de nécessité, le **port du gilet est obligatoire** mais pas suffisant en lui-même. **N'oubliez pas de vous mettre à l'abri en attendant les services de secours ou de dépannage** (derrière les glissières de sécurité, dans l'abri SOS, derrière le bas-côté ou en restant dans votre véhicule). Si des **passagers sont à bord**, en cas de sortie du véhicule, ils devront porter chacun un gilet.

Les **pneus neige** ne sont pas obligatoires en France. Ils sont cependant fortement recommandés. En effet, dès lors que la température est inférieure à 7° Celsius, le composé des pneus dits « été » se durcit. La gomme aura donc plus de mal à chauffer et perdra en efficacité, notamment au moment des freinages. Une gomme hiver est dite plus souple. Les pneumatiques hiver monteront plus facilement en température et offriront une meilleure adhérence à l'asphalte. Les risques de glissade ainsi que les distances de freinage seront fortement réduits.